

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil quatorze, le vingt et un octobre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Philippe GENTILI, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents excusés : Mme Agathe CASANOVA, M. Serge FORT, M. Stéphane SOLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Agathe CASANOVA en faveur de M. Vincent PELAQUIE, M. Serge FORT en faveur de Mme Jacqueline LINDER.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Christian BOURQUIN, président de la Région, décédé dans l'exercice de ses fonctions, ainsi que pour les otages lâchement assassinés par des barbares qui se proclament d'un état islamiste : le français Hervé GOURDEL, mais également James FOLEY, Stephen SOTLOFF, David HAINES et Alan HENNING.

Compte tenu que tous les conseillers reçoivent le compte rendu des séances du conseil municipal, il est décidé désormais de ne plus le lire en début de séance, et de prendre note des éventuelles observations avant approbation.

1) Travaux de mise en accessibilité des salles communales

a- Salle René Mathieu

L'avis favorable des sous-commissions Incendie et Accessibilité personnes handicapées, va permettre de lancer l'appel d'offre pour sélectionner les entreprises qui feront les travaux.

Ceux-ci seront vraisemblablement réalisés entre le 19 janvier et le 14 février 2015.

Monsieur le Maire effectue une mise au point concernant les manifestations : aucune demande n'a été refusée. Ce sont les organisateurs qui ont décidé de ne pas les mettre en place au vu des difficultés à obtenir l'autorisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours (After, marché de Noël). Les matchs de basket se dérouleront normalement sauf pendant la phase travaux.

b- mairie et Foyer Jean Vilar

La sous-commission Incendie a émis un avis favorable sur le projet de mise en accessibilité du Foyer Jean Vilar et de la Mairie mais la sous-commission Accessibilité personnes handicapées a émis un avis défavorable (l'accès proposé étant différent des personnes valides donc solution discriminatoire). Il a été convenu d'un commun accord avec le Cabinet TEAM CEZE d'annuler partiellement leur mission sans dédommagement de résiliation, il en est de même pour les missions SPS et contrôle technique.

L'accessibilité sera intégrée au projet global d'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie avec la recherche d'une solution technique acceptée par tous.

2) Lavoir de Cannes

Suite à la réunion de la commission "Environnement-Patrimoine-Défense des intérêts communaux" du 23.09.2014, Madame HANSEN donne le compte rendu des travaux de la commission.

Monsieur DARDAILLON présente l'estimation du coût des travaux pour sauvegarder ce bâtiment et le

préserver pour l'avenir.

- questions à se poser :

l'intérêt : architectural

structurel : faut-il le consolider ou le démolir

sentimental : le rendre fonctionnel

- autre point : le montant du devis paraît un peu juste. La commission devra choisir une entreprise qui pourra établir un devis de la totalité des travaux à réaliser pour le restaurer dans un premier temps. Il faudra également prendre en compte les règles d'urbanisme.

- la commission va continuer à travailler le projet dans son ensemble.

3) Adhésion des communes de Bagnols sur Cèze, Les Angles, Nîmes et Uzès au SMEG

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2014-001 en date du 29.09.2014 portant projet d'extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Les Angles, Bagnols sur Cèze, Nîmes et Uzès.

La commune de Saint-Victor-la-Coste en tant que collectivité adhérente est invitée à délibérer sur ces demandes d'adhésion. Proposition acceptée.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

4) Coupes de bois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2015 à la demande de l'Office National des Forêts.

Deux coupes sont envisagées :

- 1 coupe de balivage (parcelle 2 pour 1,15 ha et parcelle 37 pour 1,79ha)

- 1 coupe de taillis de chênes verts (parcelle 42 pour 24ha).

Ces coupes seront mises en vente sur pied par appel d'offres sur soumission cachetée par les soins de l'ONF.

- Décision de principe pour maintenir les coupes de bois prévues en septembre 2015 :

Voix contre : 2

Abstentions : 3

Pour : 13

- La détermination de l'estimation du prix est confiée à l'ONF.

- dans le cas d'un paiement effectué au comptant dans les 20 jours , décision de donner son accord pour la ristourne de 2% sur le prix de vente HT dans le cadre d'une vente par appel d'offres :

Abstention : 1

Pour : 17

Délibération votée et adoptée à la majorité.

5) Subvention exceptionnelle à EDGES

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, 6 membres de celui-ci ont rencontré Mademoiselle DOAT qui leur a présenté son projet.

Compte tenu des éléments présentés (film - budget) et considérant que ce film rend hommage au site du Castellans, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle soumise au vote de l'assemblée.

Décision de principe :

- pas de cofinancement : 5

financer sans conditions : 8

abstentions : 5

- Montant de la subvention :

500 € : 7

300 € : 9

abstentions : 2

Cette subvention sera donc de 300 €..

Délibération votée et adoptée à la majorité.

6) Subvention exceptionnelle suite aux intempéries

L'Amicale des maires du Gard a lancé un appel de solidarité pour les communes de St Laurent le Minier et St Martin de Valgalgues, touchées par les intempéries du mois de septembre, afin de les aider à couvrir les besoins en matériel nécessaire au redémarrage de leurs écoles.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € à la commune de St Laurent le

Minier.

Abstentions : 2

Pour 16

Délibération votée et adoptée à la majorité.

7) Recrutement de 4 agents recenseurs

Concernant le recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015, il y a lieu de :

- recruter 4 agents recenseurs pour mener à bien cette mission;
- de fixer la rémunération comme suit :
 - 1,13 € par dossier d'immeuble collectif rempli
 - 1,13 € par feuille de logement remplie
 - 1,72 € par bulletin individuel rempli
- de verser un forfait de 150 € pour couvrir leurs frais personnels les 2 demi-journées de formation et la tournée de reconnaissance.

La commission du personnel a examiné les 9 candidatures en mairie.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

8) Création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Un Adjoint administratif territorial de 1ère classe remplissant, dans le cadre de la promotion interne, les conditions pour être promu au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2015, il convient de créer l'emploi correspondant à temps complet. La suppression du poste occupé actuellement sera soumise à l'avis du CTP.

Vu l'avis favorable de la CAP dans sa séance du 23.09.2014, il est proposé :

- la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet, catégorie C, à compter du 01.11.2014
- de modifier le tableau des emplois en ajoutant la création de ce poste,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

9) Modification du régime indemnitaire

Le changement de grade précédemment évoqué implique de modifier également le régime indemnitaire par la suppression de crédits du poste initial et l'ouverture de crédits sur le nouveau poste avec effet au 01.01.2015.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

10) Projet éolien

Le courrier de Monsieur ALBE, Présent de garrigue, reçu en Mairie le 20.10.2014 n'a pu être lu en conseil étant donné que l'ordre du jour avait déjà été distribué, mais il sera annexé au compte rendu de cette séance.

Monsieur le Maire fait l'historique du projet éolien qui avait été initié il y a environ 10 ans.

Il présente les nouveaux projets reçus en Mairie. Il est temps que le conseil municipal se positionne et prenne une décision sur la suite à donner à ces sollicitations, favorable ou non, au développement de projet éolien sur la territoire de la commune. Est-on prêt sous conditions à envisager la création d'un projet éolien ? Les membres procèdent à un vote à bulletin secret.

Favorable : 11

Contre : 6

Blanc : 1

Monsieur le Maire doit rencontrer le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en charge du développement économique pour évoquer ces sujets et la prise en compte par la Communauté d'Agglomération.

Questions : y aura-t-il une consultation avec la population, comment cela peut être organisée ?

La décision de principe prise ce jour, sans engagement de la part de la commune, peut être rediscutée au vu d'éléments plus précis sur la réelle potentialité de notre territoire à recevoir des projets éoliens.

11) Questions diverses

Résultat ouverture des plis

Travaux de réfection impasse de la Croix et rue des Iris :

4 entreprises consultées, 2 réponses

TPCR a été retenu pour un montant de 41 845 € HT

Programme voirie 2014 : marché à procédure adaptée

rues de la Grande Terre et Darbousset : 4 entreprises ont répondu

CARMINATI/TPCR pour un montant de 95 875,52 € : retenu

Vérification des équipements sportifs et jeux :

2 sociétés ont répondu. Sté PREVENCO retenue pour un montant de 388,80 €

Vérification périodique des installations électriques, tractopelle, EPMR, portails ateliers : 4 sociétés ont répondu.

La Sté PREVENCO a été retenue pour les vérifications suivantes :

installations électriques : 582 € HT/an

tractopelle : 70 € HT/an

EPMR cour école : 35 € HT/an

Portails ateliers : 72 € HT/an

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.